



## **Engagement pédagogique relatif aux stages en entreprise organisés en 2<sup>ème</sup> Master Ingénieur Civil Électricien**

### **Objectif du stage**

Le stage a pour objet essentiel d'assurer à l'étudiant l'application en entreprise ou dans un centre de recherches de l'enseignement donné dans sa formation d'ingénieur civil. Il peut être réalisé dans la même entreprise que le travail de fin d'études mais il doit faire l'objet d'un rapport, d'une présentation et d'une évaluation distincts.

### **Pré-requis**

Être inscrit en 2<sup>ème</sup> Master Ingénieur Civil Électricien.

### **Organisation**

Le stage aura une durée obligatoire minimale 30 jours ouvrables de présence dans l'entreprise, sans compter la rédaction, ni la défense du rapport.

Il est organisé sous la responsabilité du comité de stage conformément aux termes de la convention signée par chacune des parties. Un exemple de convention-type est repris en annexe.

### **Comité de stage**

Le premier membre du comité de stage est le parrain académique. Il s'agit d'un membre à temps plein du corps académique de l'Université de Liège, d'un membre permanent du FNRS à l'ULg, ou d'un scientifique senior du CSL donnant cours dans l'un des programmes de l'institution.

Les deuxième et troisième membres du comité sont des personnes remplissant les mêmes conditions que le parrain académique, sont des membres académiques à temps partiel de l'ULg, ou des membres du personnel scientifique de l'ULg, du FNRS ou du CSL titulaires d'une thèse de doctorat.

Le quatrième membre du comité est le parrain industriel. Le comité sera constitué par la section lors de sa réunion annuelle de janvier/février sur proposition du parrain académique.

## **Evaluation**

L'évaluation du stage sera effectuée par le comité de stage sur base des éléments suivants :

### *a. Rapport de stage*

Dans les trois semaines qui suivent la fin du stage, et en tous cas avant la date fixée par le coordinateur général, l'étudiant déposera un rapport rédigé selon le canevas suivant :

- une présentation générale de la société ( $\pm 2$  pages) ;
- la définition des objectifs du stage ( $\pm 1$  page) ;
- la méthodologie de travail et la description des tâches effectuées ( $\pm 10$  à 15 pages);
- l'exposé des résultats obtenus ( $\pm 5$  pages) ;
- la conclusion (apports du stage et perspectives) (2 pages).

Au total, le rapport ne dépassera pas 30 pages.

L'étudiant remettra une copie de ce rapport à chaque membre du comité de stage et au coordinateur général des stages de la section.

### *b. Présentation orale*

La présentation orale du rapport devant le comité de stage et le coordinateur général qui jouera le rôle de modérateur sera organisée pendant les sessions d'examens.

### *c. Appréciation par le parrain industriel*

A l'issue du stage, le parrain industriel sera invité à donner son appréciation générale sur la qualité du stage selon le canevas repris en annexe.

### *d. Pondération des évaluations*

Rapport de stage 40 %

Présentation orale 40 %

Appréciation par le parrain industriel 20 %

### *e. Nombre de crédits (ECTS) : 10*